

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**30 AVR. 2026****Greffé**N° d'entreprise : **0831 140 243****Nom**(en entier) : **ABRASERVICE BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Parc industriel 5, 4480 Engis****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat de commissaire**

Extrait des décisions prises par écrit par l'actionnaire unique en date du 27 mai 2025:

(…)

**6. Renouvellement du mandat de commissaire**

L'actionnaire décide de renouveler le mandat de commissaire de la société ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont les bureaux sont situés à 4000 Liège, Rue des Guillemins 129/3, représentée par Emilie Van Callemont, réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes des exercices comptables 2025, 2026 et 2027.

Son mandat aura une durée de trois ans et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028, assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2027.

L'actionnaire décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

**7. Pouvoirs**

L'actionnaire donne mandat à Virginie Frémat et/ou Frederik Verstreken et/ou tout autre avocat du cabinet DLA Piper UK LLP dont les bureaux sont situés à Lange Gasthuisstraat 39, 2000 Anvers, chacun agissant seul et avec pouvoir de subdélégation, à effet d'accomplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la greffe du tribunal des entreprises pour la publication des décisions susmentionnées dans les annexes du Moniteur belge, ainsi que d'effectuer toutes les modifications nécessaires auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et d'autres autorités publiques. À cet effet, le mandataire peut au nom de la Société faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire tout ce qui est nécessaire.

(…)

Pour extrait certifié conforme  
Frederik Verstreken  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2026 - Annexes du Moniteur belge